

Sommaire du pays : République populaire de Chine

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d'Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée des renseignements dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé comporte plusieurs limites significatives. **Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d'être induits en erreur.** Voici en quoi consistent ces limites :

- **Le résumé peut être incomplet** : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- **Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli** : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- **Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique** : Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de multiples sources.
- **Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.**
- **Le résumé n'indique pas la source de l'information** : Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite d'une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- **Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration** : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il n'existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- **Le résumé n'analyse pas l'information** : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

OBJET

Le présent sommaire met l'accent sur les activités d'ingérence étrangère liées aux élections et aux institutions démocratiques, conformément au mandat de la Commission. Il ne traite pas de l'ensemble des activités d'ingérence étrangère observées au Canada, notamment la répression transnationale.

Bien que tous les États mènent des activités diplomatiques légitimes pour influencer d'autres pays, la République populaire de Chine (RPC) mène au Canada un certain nombre d'activités qui vont au-delà de l'activité diplomatique normale et qui, par conséquent, constituent de l'ingérence étrangère. En ce qui concerne le travail de la Commission dans le cadre de l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, la RPC a mené des activités d'ingérence étrangère lors des 43^e et 44^e élections générales. La RPC consacre davantage de ressources à ces activités que d'autres États.

Gouvernée par le Parti communiste chinois (PCC), la RPC utilise une gamme d'outils et d'acteurs (y compris des mandataires basés au Canada¹) pour mener des activités d'ingérence étrangère au Canada. Les activités d'ingérence étrangère de la RPC sont très variées et comprennent : la surveillance et la répression transnationale² des communautés de la diaspora, les activités visant à influencer sur les résultats des processus démocratiques canadiens, l'orientation clandestine ou trompeuse des discours pour appuyer ses propres objectifs stratégiques ou contrer les politiques qui, selon elle, menacent ses intérêts.

La RPC dirige ses activités d'ingérence étrangère contre des personnes ou des processus de l'échelle locale à l'échelon fédéral, et contre les communautés autochtones du Canada. La RPC ne favorise pas un parti politique en particulier dans le cadre de ses activités d'ingérence étrangère.

MOTIFS

La RPC a recours à un large éventail d'agents mandataires du PCC (par exemple le Département du travail du Front uni [DTFU] et entités étatiques [par exemple le ministère des Affaires étrangères]) ainsi qu'à des agents mandataires canadiens et basés au Canada pour mener des activités d'ingérence étrangère. Cela comprend certains représentants de la RPC au Canada.

Le DTFU du PCC fait partie des principaux organes d'État reconnus pour leur participation aux activités d'ingérence étrangère au Canada. Le DTFU est un ministère du PCC qui est chargé de recueillir des renseignements et de mener des activités d'ingérence étrangère. À l'échelle internationale, le DTFU tente de contrôler et d'influencer la diaspora de la RPC vivant dans d'autres pays, de façonner les opinions internationales et d'influencer les politiciens afin qu'ils appuient les politiques du gouvernement chinois. Le DTFU dispose d'un budget de plusieurs milliards pour ses activités mondiales. Le bureau des affaires chinoises à l'étranger (Overseas Chinese Affairs Office) de l'État (qui a été intégré au DTFU en 2018) ainsi que le ministère de la Sécurité d'État et le ministère de la Sécurité publique participent également aux activités d'ingérence étrangère. Le ministère de la Sécurité d'État et le ministère de la Sécurité publique opèrent secrètement à l'échelle internationale et à distance à partir de la RPC.

¹ Mandataire : Aux fins du présent résumé, le terme *agent mandataire* renvoie à des personnes précises qui reçoivent des instructions explicites ou implicites d'un État étranger tout en dissimulant le lien qui existe entre leurs activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires mènent sciemment des activités en vue de l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances précises. Les agents mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents, etc.) et il se peut qu'ils soient membres ou non de la communauté d'une diaspora précise.

² Répression transnationale : Aux fins du présent sommaire, la répression transnationale se produit lorsqu'un gouvernement traverse les frontières nationales pour intimider ou réduire au silence un exilé, un réfugié ou un membre de la diaspora ou pour lui causer préjudice s'il le perçoit comme une menace et s'il a des raisons politiques de le contrôler

Le fait d'appartenir à une organisation ayant des liens avec la RPC, comme les organisations affiliées au DTFU du PCC, ne constitue pas en soi de l'ingérence étrangère ou ne constitue pas une menace pour la sécurité nationale du Canada. Cependant, la RPC utilise une approche pansociétale qui brouille la distinction entre les activités légitimes (influence) et les activités clandestines et trompeuses (ingérence). La RPC utilise le système du DTFU pour mener des activités clandestines, trompeuses et menaçantes partout dans le monde, souvent en exploitant l'influence et en exerçant un contrôle sur certaines communautés de la diaspora.

ACTEURS

La RPC a intensifié ses efforts pour influencer les membres des communautés de la diaspora chinoise dans le monde entier. Cela est particulièrement vrai pour les membres des communautés qui ont des opinions que la RPC considère particulièrement menaçantes : le Falun Gong, les Ouïghours, les Tibétains, les partisans de l'indépendance de Taïwan et les défenseurs de la démocratie de la RPC — que la RPC nomme collectivement les « Cinq poisons ». La répression transnationale, qui comprend le harcèlement et d'autres menaces, vise le plus souvent des personnes affiliées à ces groupes des « Cinq poisons » ou soupçonnées d'y être affiliées.

La RPC a brouillé la distinction entre les citoyens de la RPC vivant à l'étranger et les citoyens d'États étrangers qui sont d'origine chinoise. Elle cherche à devenir la « voix » du peuple chinois à travers le monde, indépendamment de la citoyenneté ou des points de vue disparates des membres des communautés de la diaspora dans leur ensemble. Par conséquent, elle cherche à s'assurer que les discours et les politiques publiques au Canada reflètent les siens ou en tiennent compte, en particulier en ce qui concerne son bilan en matière de droits de la personne, ses revendications territoriales ou toute autre question qu'elle considère comme une menace pour sa stabilité. La RPC a adopté un ensemble de lois sur la sécurité nationale qui obligent ses citoyens et ses entités à agir, y compris ceux à l'étranger.

La RPC cible les personnes qu'elle perçoit comme ayant un statut ou une influence dans une communauté particulière ou au sein de la société canadienne en général, notamment des dirigeants communautaires et d'affaires, des universitaires, des représentants élus actuels et anciens de tous les ordres de gouvernement et des membres des médias (en ligne et traditionnels).

MÉTHODES

Souvent décrite comme étant persistante et patiente, la RPC adopte une approche à long terme afin d'exercer son influence. La RPC investit dans le développement de relations — en utilisant des moyens tant manifestes et légitimes que secrets et trompeurs — pour établir une coopération au fil du temps.

La RPC utilise des mesures incitatives offertes directement à une personne ou indirectement à ses proches, notamment des invitations prestigieuses à des événements importants tant culturels que nationaux (souvent en RPC), des voyages toutes dépenses payées en RPC, des possibilités d'affaires ou des mesures incitatives préférentielles, un accès accéléré au visa et un appui politique (y compris du soutien financier). À l'inverse, les mesures de dissuasion peuvent inclure le refus de visas de voyage (y compris les interdictions de sortie pour les familles résidant en RPC), le harcèlement et l'intimidation (y compris des membres de la famille dans la RPC), la coercition économique (par exemple, réorienter les groupes de touristes, faire pression sur les annonceurs publicitaires pour qu'ils se retirent d'un média, manipuler l'importation et l'exportation de denrées périssables pour en empêcher la vente en temps opportun) et l'isolement communautaire.

La RPC utilise son contrôle et son influence sur les médias de langue chinoise (par exemple, les journaux et les stations de radio) et sur les applications de médias sociaux (par exemple WeChat) comme moyen d'affirmer son influence sur la diaspora chinoise. La RPC promeut des discours pro-RPC, mène des campagnes de désinformation³ et oriente le discours public sur les questions liées à la RPC, tout en minimisant, en supprimant et, parfois, en censurant le contenu qu'elle juge « anti-Chine ».

³ Désinformation : Aux fins du présent sommaire, la désinformation se produit lorsque des renseignements faux ou modifiés (y compris l'utilisation de vérités et de demi-vérités) sont sciemment communiqués pour tromper, causer du tort ou atteindre un objectif encore plus large.